

219C2567
FR0000125338-FS1081

4 décembre 2019

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CAPGEMINI
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 3 décembre 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CAPGEMINI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action CAPGEMINI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 novembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 8 388 513 actions CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention (effective)	255 614	0,15
Détention (par assimilation)	8 132 899	4,86
Total Société Générale	8 388 513	5,01

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions CAPGEMINI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 29 novembre 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 7 129 327 actions CAPGEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 15 *calls* listés à dénouement physique portant sur 15 500 actions CAPGEMINI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 décembre 2019 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 92 € et 160 € ;
- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme portant sur 6 247 051 actions CAPGEMINI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 18 décembre 2019 et le 19 décembre 2022 ;
- une position acheteuse sur 1 *call* option OTC à dénouement physique portant sur 532 976 actions CAPGEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 19 décembre 2022 ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 167 293 730 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 12 *puts* options listés à dénouement physique portant sur 333 800 actions CAPGEMINI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 20 décembre 2019 et le 17 décembre 2021 à des prix unitaires par action compris entre 80 € et 115 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 29 novembre 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 1 003 572 actions CAPGEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 2 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 852 720 actions CAPGEMINI, exerçable jusqu'au 18 décembre 2019 et 19 décembre 2022 ;
- une position acheteuse sur 10 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 120 997 actions CAPGEMINI, sans échéance ;
- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 29 372 actions CAPGEMINI, exerçables le 16 décembre 2019 au prix unitaire par de 107,50 € ;
- une position vendeuse sur 3 *puts warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 483 actions CAPGEMINI, exerçables le 20 mars 2020 au prix unitaire par action de 100,00 €.
